

### Objet : Marché de conception, réalisation, exploitation-maintenance pour la création des locaux du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune – Plan de financement prévisionnel – Demande de subvention tranche ferme

- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-02-18 en date du 6 février 2015 ayant pour objet l'acquisition foncière pour la construction des locaux du Parc naturel régional des Baronnies provençales,
- Vu la délibération du Comité Syndical n° 2015-06-10 en date du 10 juin 2015 ayant pour objet le lancement de la procédure du marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance pour la création du siège du Parc naturel régional des Baronnies provençales à Sahune,

La Présidente expose :

A la suite de la labellisation du Parc en janvier 2015, le Parc naturel régional souhaite se doter d'un bâtiment destiné à héberger les bureaux dédiés à l'équipe technique du Parc, une salle de conférence et également un espace vitrine du territoire. Cet espace vitrine mettra en scène l'image du territoire et sera la médiathèque et la référence du réseau des relais du Parc hébergés par les Offices de Tourisme du Parc.

Ce bâtiment d'une surface totale de 800 m<sup>2</sup> sur trois niveaux a été pensé pour être exemplaire dans sa conception : bâtiment à énergie positive, principe d'écoconstruction valorisant les matériaux issus de ressources locales, visée pédagogique du bâtiment sur les termes de la performance énergétique, de la mise en valeur des filières locales et de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Sa conception même répondra aux ambitions de la charte du Parc.

Ce projet exemplaire s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique interrégionale alpine précisé dans le Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes. Il est intégré à la stratégie de l'Espace Valléen du massif des Baronnies provençales dont la candidature a été déposée à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La présente opération concerne la réalisation des études de conception de ce bâtiment jusqu'à l'obtention du permis de construire. Le montant de cette phase s'élève à 125 000 € HT ; elle représente la tranche ferme d'un marché global de réalisation du bâtiment.

Afin de mener à bien cette opération, la Présidente propose de solliciter les partenaires financiers selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Tranche	DEPENSES		RECETTES	
	Prestation	Montant en € HT	Partenaire	Montant en € HT
Ferme	Etudes de conception du bâtiment Mission d'assistance technique à maître d'ouvrage	110 000 €	Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes	40 000 €
	Contrôle technique et coordonnateur SPS Etude de sol	15 000 €	Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	40 000 €
			Etat - FNADT	20 000 €
			Autofinancement - SMBP	25 000 €
<b>Montant total de la phase conception</b>	<b>125 000 €</b>	<b>Montant</b>	<b>125 000 €</b>	

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Valide** le plan de financement prévisionnel proposé
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ